

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706063-DE
Date de signature : 06/07/2011
Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Maison des Jeunes et de la Culture Montchapet-Maladière - Convention d'objectifs et de moyens passée avec la Ville - Avenants n° 2 et 3

M. GRANDGUILLAUME, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la réussite éducative, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la passation de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville et chacune des trois Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) dijonnaises.

Les objectifs communs s'articulent autour de trois grandes orientations :

- l'action en direction des jeunes,
- le développement social, culturel et sportif,
- des équipements et une activité de proximité.

Si les objectifs généraux sont partagés de la même façon par toutes les MJC, chacune d'entre elles définit prioritairement ses actions en tenant compte de l'environnement social et des besoins des populations du quartier dans lequel elle est implantée.

La MJC Montchapet-Maladière lors du bilan intermédiaire établi courant 2010 démontrait une augmentation importante de la fréquentation de ses adhérents et semblait bénéficier d'une gestion rigoureuse et efficace devant permettre un redressement progressif de ses finances.

Cette MJC traverse, toutefois, encore actuellement, une période de gestion difficile.

La Ville de Dijon a donc décidé de lui apporter son soutien pour qu'elle puisse faire face aux difficultés financières passagères auxquelles elle est confrontée et propose d'établir deux avenants à la convention d'objectifs et de moyens en cours. Pour l'avenant n° 2, il s'agira de procéder à une modification des modalités de versement de la subvention de la Ville prévue dans la dite convention qui a été établie du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012 ; pour l'avenant n°3, il s'agira de soutenir financièrement l'accueil de loisirs extrascolaire de la MJC Montchapet-Maladière en augmentant le taux unitaire de la participation de la Ville sur les journées-enfants réalisées.

Par ailleurs, un agent mis à disposition de la MJC Montchapet-Maladière ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter de septembre 2011, une compensation financière sera donc versée à la MJC selon les termes de la convention en cours et proratisée pour l'année 2011.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la passation des avenants n° 2 et n°3 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la Ville et la MJC Montchapet-Maladière, pour la période du 27 juin au 31 décembre 2011, dans les conditions proposées ;

2 - approuver les projets d'avenants annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les avenants définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

| RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ |